

Programmation pluriannuelle de l'énergie

Elaborée par le gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, la PPE va décider pour deux fois cinq ans des orientations et priorités d'action des pouvoirs publics en matière d'énergie.

Ce document stratégique dessine la trajectoire énergétique de la France et fixe un échéancier d'actions pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie. **La première PPE validée pour les périodes 2016 - 2018 et 2019 - 2023 a pour but d'organiser l'atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique.** Elle va être révisée d'ici fin 2018, afin de couvrir une période supplémentaire de 2024 à 2028.

Un débat public vient de s'ouvrir. Il est organisé et animé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), de façon neutre et indépendante. L'Etat, propose un site internet avec un forum, des ateliers thématiques, des séquences médias, un cahier d'acteurs ou encore des rencontres territoriales.

À la fin du débat public, la CNDP dressera un bilan et des recommandations issues de la participation du public.

Une future PPE plus réaliste !

Le gouvernement a enfin repoussé à 2030 - 2035 l'objectif de réduire à 50% la part du nucléaire dans le mix électrique. **La CGT avait expliqué que l'objectif 2025 décrété par le gouvernement était irréalisable.** Le bilan prévisionnel sur l'équilibre offre / demande d'électricité, aurait imposé de fermer 24 réacteurs nucléaires ! Le développement de l'éolien et du solaire intermittent n'aurait pas suffi à compenser le manque de production de base. Le parc de centrales au gaz aurait donc dû être doublé entraînant de fait un doublement des émissions de CO₂ du secteur électrique. **En France l'électricité ne représente que 7% des émissions totales de CO₂, soit quatre fois moins que la moyenne européenne.**

Profitant de ce débat public, EDF a lancé un dialogue « *Parlons énergies* » avec tous les salarié.e.s du Groupe, jusqu'au 20 avril 2018. **Ce sont une soixantaine d'événements et une plateforme de dialogue en ligne à laquelle plus 11000 salarié.e.s sont inscrit.e.s.** Mais les premiers échanges font apparaître une composante totalement oubliée du groupe : les salarié.e.s et leur organisation de travail...

« **Les efforts des politiques publiques sont à amplifier si l'on veut respecter la COP21** »



La France doit aussi se donner les moyens de ses ambitions et créer de vraies filières industrielles des énergies renouvelables.



Un statut de haut niveau pour tous les salarié.e.s !

Alors qu'au sein du groupe EDF il existe des statuts différents pour le personnel, notamment dans les filiales et les énergies nouvelles, **la CGT revendique des emplois avec un statut de haut niveau et l'application du statut des IEG pour tous.te.s.** Et c'est possible car l'article 47 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, modifiée par la loi NOME, stipule « *que le statut national des personnels des industries électriques et gazières s'applique aux entreprises de production, de transport, de distribution, de commercialisation et de fourniture aux clients finals, sous réserve qu'une convention collective nationale du secteur de l'énergie ne s'applique pas au sein de l'entreprise* ».

La France doit aussi se donner les moyens de ses ambitions et créer de vraies filières industrielles des énergies renouvelables. En effet aujourd'hui les constructeurs du Nord de l'Europe dominant largement le marché des éoliennes installées en France (62%).

La PPE devra aussi s'articuler avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

L'analyse de l'évolution des émissions françaises doit guider la stratégie bas carbone. Or, en 2016, les émissions de CO₂ ont augmenté de +3.6%, du fait du secteur des transports et du bâtiment. Cela démontre que les efforts des politiques publiques sont réellement à amplifier si l'on veut respecter l'accord de Paris (COP 21). Le nécessaire transfert d'usage des énergies carbonées vers l'électricité, comme le préconise le GIEC*, doit s'engager. Cela diminuerait non seulement l'utilisation des ressources fossiles, mais permettrait également de soulager le déficit de 62 milliards d'euros de notre balance commerciale, un montant pratiquement équivalent à nos importations de pétrole et de gaz.

* Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

Les objectifs de la loi de transition énergétique (TE)

Augmenter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030. En 2030, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz.

En 2014, les énergies renouvelables représentaient 14,6 % de la consommation finale brute d'énergie.

Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.

En 2015, le nucléaire représentait 76,3 % de la production d'électricité.

Multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

Pour la défense du service public de l'électricité et du gaz, l'Ufict-CGT appelle les ingénieur.e.s, cadres, technicien.ne.s et agents de maîtrise à participer massivement à la journée de grève et de manifestation le 19 avril prochain.

Avril 2018



ufict@ufict.fnme-cgt.fr



http://www.ufictfnme.fr